

# Une Algérie Forte et Sereine



**Bilan 1999-2009**

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

### I - Consolider la Paix sociale

A - Mesures d'appui de la politique de prise en charge du cas des disparus

B - Aide de l'Etat aux familles démunies éprouvées par l'implication d'un de leurs proches dans le terrorisme (décédé dans les rangs des groupes terroristes)

C- Réintégration ou indemnisation des personnes ayant fait l'objet de mesures administratives de licenciement pour des faits liés à la tragédie nationale

### II – Construction de l'Etat de Droit et amélioration de la Gouvernance

1. Le renforcement de l'État légal
2. La légitimation des institutions élues
3. La proximité, comme méthode de gouvernance
4. La mise en chantier de la réforme des structures et des missions de l'Etat
5. La réforme de la justice
6. Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

### III - POURSUITE DE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS VITAUX

1. Agriculture
2. Ressources en eau

### IV : Modernisation des infrastructures de base

1. Les infrastructures de transport
  - a- Ferroviaire
  - b- Maritime
  - c- Aérien
2. Secteur des travaux publics

## **V : AUX PLANS ECONOMIQUE ET SOCIAL**

1. Nette amélioration des équilibres généraux de l'économie nationale
2. Relance des secteurs porteurs de la croissance : Bâtiment et PME
3. Investissement et promotion de l'emploi

## **VI – Développement humain**

1. Education Nationale
2. Enseignement Supérieur
3. Recherche Scientifique
4. Formation Professionnelle
5. Santé et sécurité sociale

## **VII – Accès aux biens sociaux de base**

- a- Logement
- b- Eau potable
- c- Gaz
- d- Electricité

## **VIII – Développement du sport**

## **IX - Promotion de la culture**

## **X – Prise en charge de l'histoire nationale**

## **XI – Promotion des droits de la femme**

## **XII – Les acquis de la diplomatie algérienne**

- 1 - L'action de la diplomatie algérienne
- 2 - Le rôle de l'Algérie en faveur de la paix dans le monde
- 3 – En direction de la communauté nationale établie à l'étranger

## Préambule

Ce document retrace les réalisations majeures de la dernière décennie conformément aux engagements pris par le président de la République en 1999 et réaffirmés en avril 2004. Ceux-ci convergent vers la réalisation concomitante de trois objectifs stratégiques : l'achèvement de la restauration de la paix civile à travers la promotion de la réconciliation nationale, la poursuite du processus des réformes de la gouvernance et la consolidation de l'Etat de droit, ainsi que le développement économique et social.

Ce sont là, les constantes de la stratégie du président Bouteflika depuis son accession à la magistrature suprême et qu'il compte approfondir et affiner, s'il est réélu, pour mettre durablement l'Algérie à l'abri des tourmentes toujours possibles.

Le Président place au premier plan de ses priorités, le parachèvement du processus de réconciliation nationale qui vise au-delà du traitement de la tragédie nationale, la restauration de la confiance entre les enfants de notre Nation dans le respect de la dignité et des différences de chacun, la confiance entre ses membres et envers l'Etat et ses institutions légitimées par les choix souverains du peuple, et la foi en un avenir meilleur pour chacun et pour la collectivité nationale.

Ces objectifs ne sont pas un catalogue de vœux pieux, réservés pour la circonstance. Tous les efforts du président Bouteflika ont tendu, ces dix dernières années, vers la création des conditions objectives de leur réalisation, tant il est vrai qu'il ne suffit pas de proclamer le progrès tous azimuts, encore faut-il le planifier. C'est une démarche complexe qui nécessite du temps, de la détermination et l'engagement actif de tout à chacun.

S'il paraît naturel et souhaitable à chacun de vivre rasséréiné et en confiance dans une société sereine, régie par la Loi, il ne faut pas pour autant éluder la nécessité, une fois ces conditions fondamentales réunies, de créer une dynamique de dépassement de la situation qui a conduit à la crise.

Il s'agit pour l'Etat de regagner sa crédibilité par la légitimation de ses institutions, le règne du Droit, et l'amélioration de la Gouvernance. Il faut également, et dans un même temps, reconstruire et moderniser les bases matérielles du renouveau de l'Algérie, dans tous les domaines.

Ces objectifs se nourrissant les uns des autres, et la finalité étant le bien-être de la population dans un environnement en mutation, le Président Bouteflika a résolument orienté le développement vers la satisfaction des besoins sociaux de nos concitoyens à travers la résolution de la crise du logement, la lutte contre le chômage, le maintien de la politique de justice sociale et de solidarité nationale.

En un mot, le président Bouteflika s'engage à œuvrer à satisfaire une aspiration fondamentale et simple à énoncer : une vie équilibrée socialement, une économie qui peut accroître ses richesses à partir de l'effort dans le travail productif.

Pour les années à venir, s'il est réélu, le programme de développement du candidat Abdelaziz Bouteflika, pour les cinq prochaines années, se propose d'approfondir le processus de l'établissement de la bonne gouvernance dans le cadre de l'Etat de droit, finaliser les réformes nécessaires pour une économie de marché productive et compétitive et de satisfaire les attentes de la Nation dans le domaine du développement humain.

## **I- Consolider la Paix sociale**

Eu égard aux engagements pris devant la Nation, le président Bouteflika a d'ores et déjà enjoint le gouvernement de parachever la mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation pour permettre, ainsi, parallèlement à la lutte contre le terrorisme livrée par les forces de sécurité notamment l'ANP, de libérer les initiatives et consacrer les efforts aux autres questions cruciales de développement.

Plébiscitée par référendum du 29 septembre 2005 avec 97,38% de « Oui », la Charte Pour la Paix et la Réconciliation Nationale ne prétend pas résoudre tous les aspects liés à la tragédie nationale, mais elle est destinée à consolider définitivement la paix et la sécurité exigées aujourd'hui pour la mise en œuvre d'une démarche nouvelle visant à concrétiser la réconciliation nationale et apaiser les stigmates de cette tragédie.

Pour rappel, cette Charte traite des cinq points suivants :

- Reconnaissance du peuple Algérien envers les artisans de la sauvegarde de la République Algérienne Démocratique et Populaire ;
- Mesures destinées à consolider la paix ;
- Mesures destinées à consolider la réconciliation nationale ;
- Mesures d'appui de la politique de prise en charge du dramatique dossier des disparus ;
- Mesures destinées à renforcer la cohésion sociale.

A cet effet, différents dispositifs ont été mis en œuvre, notamment :

- les mesures d'appui de la politique de prise en charge du cas des disparus ;
- l'aide de l'Etat aux familles démunies éprouvées par l'implication d'un de leurs proches dans le terrorisme ;
- les mesures de réintégration ou d'indemnisation des personnes ayant fait l'objet de mesures administratives de licenciement pour des faits liés à la tragédie nationale.

## **Bilan**

La réconciliation nationale est devenue une réalité palpable. Au 31 juillet 2008, celle-ci a mobilisé une enveloppe financière globale de **22,6 milliards de DA** avec un montant d'indemnités versées de **6,634 milliards de DA** pour les trois dispositifs mis en œuvre.

### **A - Mesures d'appui de la politique de prise en charge du cas des disparus**

Au 31 juillet 2008, l'application de ce dispositif a concerné :

- **8 023** cas de disparus recensés ;
- **15 438** personnes reçues par les commissions de Wilayas ;
- **371,45 millions de DA** d'indemnités versées au titre du capital global ;
- **5 704** dossiers ont été acceptés dont **5 579** définitivement réglés ;
- Montant des indemnités versées aux ayants droit :
  - capital global : **371,45 millions de DA.**
  - pension mensuelle : **1,32 milliards de DA.**

En plus, 858 psychologues ont été recrutés pour la prise en charge des enfants touchés par la tragédie nationale, un programme de 100 logements par wilaya au profit des veuves avec enfants est en cours et des postes de travail sont offerts à leurs ayants droits chômeurs.

Concernant les dossiers rejetés, au nombre de **934**, les principales causes de rejet sont :

- la non compétence territoriale ;
- le nom de l'intéressé figure sur la liste des décédés dans les rangs des groupes terroristes ;
- la recherche du disparu par les services de sécurité est toujours en cours ;
- les ayants droits sont déjà indemnisés dans le cadre des victimes de terrorisme ;
- absence d'ayants droits légaux ;
- disparition non liée à la tragédie nationale.

## **B - Aide de l'Etat aux familles démunies éprouvées par l'implication d'un de leurs proches dans le terrorisme (décédé dans les rangs des groupes terroristes)**

Les personnes dont un ou des proches ont choisi une voie condamnable, ne sauraient être tenues responsables des erreurs et errements d'autrui. Afin d'écartier le risque de voir exclues des familles éplorées par la tragédie nationale, des dispositifs ont été mis en place pour aider les familles démunies éprouvées par l'implication d'un de leurs proches dans le terrorisme.

Au 31 juillet 2008, l'application de ce dispositif a concerné :

- **17 969** cas de décès dans les rangs terroristes recensés ;
- **18 945** personnes reçues par les commissions de Wilaya ;
- **12 646** dossiers examinés et **139** sont en instance ;
- **7 702** dossiers définitivement acceptés ;

Montant des indemnisations versées aux ayants-droits :

- capital global : **3,38 milliards de DA** ;
- pension mensuelle : **523,93 millions de DA**.

Concernant les dossiers rejetés, au nombre de **4.805**, les principales causes de rejet sont :

- la non compétence territoriale ;
- enquête sociale défavorable (revenu mensuel supérieur à 12.000,00 DA) ;
- les ayants-droits sont déjà indemnisés pour un autre proche décédé dans les rangs des groupes terroristes ;
- les recherches sont restées infructueuses.

## **C- Réintégration ou d'indemnisation des personnes ayant fait l'objet de mesures administratives de licenciement pour des faits liés à la tragédie nationale**

Au 31 juillet 2008, l'application de ce dispositif a concerné :

- **20 511** personnes reçues par les commissions de Wilaya ;
- **9 861** dossiers examinés ;
- **5 430** dossiers avec avis favorable acceptés qui ont abouti à **1 368** avis favorables pour la réintégration et **4 008** avis favorables pour l'indemnisation ;
- **1,038 milliard de DA** d'indemnités versées aux intéressés ;
- **36** dossiers en instance.

## **II – Construction de l'Etat de Droit et amélioration de la Gouvernance**

Durant ses deux mandats, le président Bouteflika s'est attelé à donner un contenu concret à ces notions en vue d'instaurer dans la société algérienne en général, les institutions et l'économie du pays en particulier, des règles et des normes de fonctionnement et d'interaction modernes à même de permettre au pays de réussir sa mue, de s'intégrer harmonieusement à son environnement immédiat et à la communauté internationale en général et d'être au diapason de son époque.

La bonne gouvernance est appréhendée, à cet égard, comme instrument essentiel de modernisation, de stabilité, de développement et de prospérité dans la justice et l'équité.

**La Consolidation de l'Etat de droit** est un défi qui doit engager activement toute la société dont l'ultime objectif reste l'accomplissement du processus démocratique dans le pays. Cinq directions principales ont été privilégiées depuis 1999:

- 1. Le renforcement de l'État légal** qui impose la loi et se soumet lui-même à la loi et ceci, à travers la consolidation du rôle du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat, ainsi qu'à travers la réforme de la justice, la signature des conventions internationales, la réforme des institutions de l'Etat, et le lancement de plusieurs opérations visant l'amélioration des différents services dans les domaines de régulation et du contrôle de l'activité économique.
- 2. La légitimation des institutions** élues et des pouvoirs établis par des élections régulières qui ont donné, nonobstant les taux de participation, les assemblées les mieux élues depuis l'indépendance. Si l'État légal représente la base de l'Etat de droit, la légitimité des institutions et des pouvoirs établis, à travers l'enracinement de la pratique démocratique, en constitue la condition essentielle.
- 3. La proximité, comme méthode de gouvernance.** En renouant avec une noble tradition, le président Bouteflika multiplie ses sorties sur le terrain pour s'enquérir, au plus près, de la mise en œuvre et des effets sur les populations des politiques publiques qu'il a engagées. Ce faisant, il évalue l'application de la redistribution des richesses nationales aux populations locales qui en ont le plus besoin sans le prisme déformant de la puissante bureaucratie et se met à l'écoute directe des populations.
- 4. La mise en chantier de la réforme des structures et des missions de l'Etat,** à travers des mesures visant à améliorer les prestations du service public, démocratiser les conditions de leur accès et rationaliser les modes d'intervention des collectivités locales.
- 5. La réforme de la justice,** complexe processus évolutif qui requière aussi de nouvelles pratiques plus saines, a été érigée en priorité nationale par le président Bouteflika. Des progrès ont été enregistré notamment, en matière de mise aux normes universelles, la formation et l'information des personnels, la modernisation de l'appareil judiciaire, la réforme pénitentiaire et le développement des infrastructures du secteur.
- 6. En matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent,** il y a lieu de déplorer la persistance de ce fléau. Aussi, le président Bouteflika a-t-il mis en place l'organe national de lutte contre la corruption et élargi l'obligation de déclaration du patrimoine.

### **III – Poursuite du développement des secteurs vitaux**

« Pour la première fois depuis son indépendance, l'Algérie peut aspirer à maintenir son élan de développement en dépit d'une crise économique mondiale que nul ne peut ignorer. Pour ce faire, il est vital de valoriser au mieux les moyens et les atouts du pays pour résorber les déficits sociaux mais aussi construire une économie diversifiée, source de revenus additionnels à ceux des hydrocarbures. »  
(Discours d'annonce de candidature)

**1- Dans le domaine de l'agriculture**, une stratégie de développement durable a été élaborée en 2006 (Renouveau Rural) et en 2008 (Renouveau de l'Economie Agricole). Le Renouveau de l'Economie Agricole (2009-2013), en tant que stratégie nationale de développement durable de l'agriculture, vise notamment le renforcement de la sécurité alimentaire du pays. Cette stratégie s'articule autour des cinq axes principaux suivants :

- la promotion d'un environnement incitatif pour les exploitations agricoles, les opérateurs de l'agro-alimentaire et d'une politique de soutien adaptée ;
- la mise en place de 10 programmes d'intensification des productions et des programmes spécifiques ;
- un rajeunissement des exploitants agricoles et le renforcement de leurs capacités techniques, grâce à une dynamisation de l'appareil de formation, de recherche et de vulgarisation ;
- la modernisation de l'administration agricole et le renforcement des institutions publiques concernées (administration forestière, services vétérinaires, services phytosanitaires, labellisation...).

Dans les toutes prochaines années, le défi de la sécurité alimentaire connaîtra une grande acuité, en raison de l'insuffisance de la production nationale pendant que les marchés internationaux risquent de connaître d'autres cycles de volatilité.

C'est ainsi que pour donner une nouvelle chance aux petits producteurs qui en ont le plus besoin, **l'Etat a décidé d'effacer la totalité de la dette des agriculteurs et des éleveurs qui s'élève actuellement à 41 milliards DA**. Ce secteur continuera de bénéficier d'autres programmes d'aide, à savoir :

- des mesures d'aide par le biais des exemptions et allègements fiscaux sur certains intrants agricoles
- la régulation de la distribution, entamée cette année pour la pomme de terre et qui sera élargie à d'autres produits
- l'amélioration de l'encadrement de l'agriculture en rendant ce secteur éligible aux bénéfices des emplois soutenus.
- l'encouragement de l'investissement dans le secteur, grâce à la clarification du régime juridique d'exploitation des terres agricoles publiques sous forme de concession.

**2-En matière de ressources en eau**, l'Algérie disposera en 2009, sur la base de projets en cours, d'un parc de grands ouvrages de mobilisation de la ressource, composé de 72 barrages (60 sont actuellement en exploitation) faisant passer la capacité de mobilisation à 8,35 milliards de m<sup>3</sup>.

Les axes de la stratégie de développement en matière de **ressources en eau** sont :

- accroître la mobilisation de la ressource en eau pour assurer la couverture des besoins en eau domestique, industrielle et agricole ;
- réhabiliter et développer les infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable pour réduire au maximum les pertes et améliorer la qualité de service ;
- réhabiliter et développer les infrastructures d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour préserver et réutiliser une ressource en eau limitée ;
- moderniser et étendre les superficies irriguées pour soutenir la stratégie de sécurité alimentaire ;
- Le programme de dessalement d'eau de mer comprend, pour sa part, la réalisation de **13 stations** de capacités variables qui produiront à terme **2,26 millions de m<sup>3</sup>/jour**. Les deux premières usines de ce programme (Arzew et Alger) ont été mises en service en 2005 et 2008. Elles s'ajoutent aux 23 stations monoblocs déjà fonctionnelles et réparties le long des villes du littoral.

#### **IV : Modernisation des infrastructures de base**

##### **1-Les infrastructures de transport**

###### **a- ferroviaire :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) à l'horizon 2025, la priorité a été donnée au transport ferroviaire en tant que vecteur de développement, de croissance et de modernité, avec une enveloppe d'environ 2.139 milliards DA (30 milliards de dollars environ), tous modes de transports confondus.

Son programme de développement a retenu :

- L'amélioration du transport des voyageurs dans les localités et dans les grandes agglomérations par la mise en service d'autorails et de trains rapides ;
- Les chantiers de tramway se poursuivront à Alger, à Oran, et à Constantine. Des appels d'offres seront également lancés pour la réalisation des projets de tramways dont les études ont été achevées ou en cours d'achèvement, au niveau des villes de Sétif, Annaba, Sidi Bel-Abbès, Ouargla, Batna et Mostaganem.
- la réalisation de 1.541 kilomètres de nouvelles voies et la modernisation de près de 1.200 kilomètres de voies existantes ;
- le dédoublement des voies de la rocade Nord, la signalisation et l'électrification de la rocade Nord, l'achèvement des études préalables aux travaux de réalisation de la rocade des Hauts Plateaux et de la Boucle du Sud.

**b- maritime :** Douze ports commerciaux ont fait l'objet de dragage et d'entretien alors que 20 opérations de réhabilitation portuaires seront poursuivies. Le pavillon national de transport maritime de marchandises sera relancé dans le cadre d'une association avec un partenaire étranger d'excellence.

**c- aérien :**

- Sur les 25 projets de réalisation et de modernisation d'infrastructures aéroportuaires, 10 ont été livrés.
- Achèvement en 2009 de la réalisation de 8 aérogares, ainsi que d'autres chantiers pour des extensions d'infrastructures de passagers.
- Renforcement de la flotte de la compagnie nationale « AIR ALGERIE »

**2- Secteur des travaux publics :**

Le secteur des travaux publics remplit aujourd'hui des fonctions stratégiques dans la relance de l'économie et la promotion de l'investissement créateur de richesse et d'emplois et qui suscite un effet d'entraînement sur d'autres domaines.

A cet effet, le **programme d'actions** initié vise à :

- la réalisation d'un **réseau routier et autoroutier moderne** dans le cadre de la mise en œuvre des grandes options d'aménagement du territoire et la sauvegarde du **réseau** existant.
- la maintenance et l'adaptation des infrastructures maritimes en fonction des besoins futurs ainsi que la création de nouvelles infrastructures pour le commerce, la pêche et le tourisme ;
- l'amélioration des caractéristiques géométriques des infrastructures aéroportuaires en fonction des besoins spécifiques et des normes internationales (OACI).

**En matière d'infrastructures routières et autoroutières**, près de 9.000 kilomètres de nouvelles voies ont été réalisées entre 2004 et 2008, alors que la 2ème rocade d'Alger sera livrée au courant du premier semestre 2009. De plus, 1.000 kilomètres de routes nationales et 132 kilomètres d'autoroutes ont été achevés.

**V- Aux plans économique et social**

Le développement économique et social a enregistré des progrès incontestables et inégalé depuis l'indépendance du pays, soutenus par le programme d'investissements exceptionnel en cours d'exécution et qui sera poursuivi avec plus d'intensité. Le président Bouteflika a annoncé la mobilisation de 150 milliards de dollars de fonds publics pour les cinq prochaines années, en plus des investissements privés et internationaux attendus.

## 1- Nette amélioration des équilibres généraux de l'économie nationale :

. **L'inflation** est passée de 5% en 1998 à **3,5%** en 2007 et est projetée en 2009 à un seuil de 3,5%.

. **Les réserves de change** ont été largement reconstituées passant de **4,4 milliards de dollars** en 1999 à **140 milliards de dollars** en 2008. En 2007, les réserves représentaient **40 mois** d'importations en biens et services, contre **4,6 mois** en 1999.

. **L'endettement** extérieur du pays a été ramené de plus de **29 milliards de dollars en 1999 à moins de 5 milliards de dollars actuellement**, alors que la dette extérieure publique est inférieure à 500 millions de dollars.

. **La croissance** moyenne hors hydrocarbures s'est stabilisée, sur les dix dernières années, autour de 5%. Un programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) et des programmes « Sud » et « Hauts Plateaux » ont été lancés entre 2005 et 2009 sur un financement budgétaire totalisant plus de **200 milliards de dollars**.

. Lancement de deux programmes pluriannuels de soutien à l'économie. Il s'agit du programme de Soutien à la Relance Economique (2001-2004) d'un montant de **7,5 milliards de dollars** et du programme de Consolidation de la Croissance (2005-2009) d'un montant de **120 milliards de dollars**.

. **Les dépenses d'équipement public** : La volonté de garantir la stabilité des capacités du budget public se reflète aujourd'hui par une épargne de l'Etat de plus de **4.000 milliards de dinars** dans le Fonds de régulation des recettes. Parallèlement, la dette publique intérieure a été ramenée de près de **1.800 milliards de dinars** à près de **700 milliards de dinars** aujourd'hui.

. **Les exportations en hydrocarbures** : la moyenne annuelle des exportations est passée de **72 millions de Taux d'équivalent pétrole (TEP)** durant la période 1971-1999 à plus de **132 millions de TEP** entre 2000 et 2007, soit **34 milliards de dollars/an** entre 2000 et 2007 contre **9 milliards de dollars/an** entre 1971 et 1999.

## 2- Relance des secteurs porteurs de la croissance

Deux autres secteurs ont constitué des points d'appui essentiels au retour de la croissance, à la densification des activités productives et à la satisfaction de la demande de logements et d'équipements collectifs. Il s'agit du secteur du bâtiment et de celui de la PME.

- **Bâtiment** : la relance de ce secteur, au cours de cette période a permis d'élargir, de façon substantielle, le parc immobilier du pays (Plus 1,1 millions de logements entre 2004-2009), d'améliorer la qualité du cadre bâti et de réduire les coûts et les délais de réalisation des infrastructures.

Il faut relever à cet égard :

- la création de plus de 101.000 nouvelles entreprises, de janvier 2004 à Juin 2008,
- la mise en œuvre des mesures d'encouragement fiscales au profit des entrepreneurs, l'application effective de la garantie de l'Etat désormais accordée aux crédits couverts par la caisse de garantie pour les PME,
- l'accroissement du soutien à la mise à niveau des entreprises,
- le renforcement de l'appui à la promotion de l'innovation au sein de la PME.

- **PME** : la PME a été fortement encouragée et soutenue à la fois par les pouvoirs publics et par les banques. A cet effet, différents dispositifs institutionnels et économiques ont été mis en place. Parmi ceux-ci, nous pouvons notamment citer la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise du 12 décembre 2001 et la création d'un fond d'appui aux investissements et du guichet unique.

Outre ces dispositifs, de nombreuses mesures ont été prises pour promouvoir la PME ayant permis la création de près de 120.000 nouvelles PME durant les cinq dernières années. Il s'agit pour l'essentiel :

- de la mise en place d'un mécanisme plus efficace d'accès au foncier destiné à l'investissement notamment, par la présence, dans le guichet unique et décentralisé, de représentants des organismes concernés,
- d'un dispositif décentralisé d'information et d'accompagnement des PME à travers la création de centres de facilitation et de pépinières d'entreprises.

Deux programmes de mise à niveau des PME ont été engagés. Il s'agit du programme de mise à niveau Ministère de la PME/Union européenne (Euro Développement) dont a bénéficié 450 PME et du programme National de Mise à Niveau des Petites et Moyennes Entreprises (PNM-PME), lancé en 2007, avec comme objectif 6.000 PME.

### **3- Investissement et promotion de l'emploi**

Durant les dix dernières années, des ressources publiques importantes ont été mobilisées pour encourager l'investissement privé national et étranger dans tous les domaines. Un budget total de **près de 250 milliards de dollars** a été engagé dans ce sens dont 160 milliards de dollars d'investissements publics dans divers secteurs. De même, la bataille contre le chômage va se poursuivre grâce aux programmes d'investissement publics, la promotion de l'investissement économique dans tous les domaines, ainsi qu'aux dispositifs publics d'aide à l'emploi.

#### **a- Investissements :**

. Création d'un Fonds national d'investissement (FNI) doté d'un capital de 150 milliards DA. Ce nouveau dispositif sera ainsi en mesure de financer sur le moyen terme des investissements majeurs pouvant atteindre un total de 1.000 milliards DA, tout en continuant à mobiliser le concours des investisseurs nationaux et étrangers.

. Soutien de la relance du secteur économique public viable sur la base des règles du marché et de la compétition

. Appui aux capacités nationales d'investissements et de création de richesses véritables

. Encouragement de l'investissement étranger dans le respect des intérêts de l'économie nationale et sur la base d'un gain partagé

### **b- Promotion de l'emploi :**

L'Algérie a engagé une véritable bataille contre le chômage qui enregistre un recul remarquable, comme le confirme l'organisme national des statistiques. La jeunesse, victime première du chômage, a bénéficié d'une part appréciable des emplois créés par la relance de l'économie et du développement. Elle a aussi été accompagnée par des mécanismes spécifiques pour l'aider à créer ses propres activités ou à s'insérer dans le monde du travail.

. La lutte contre le chômage a permis de ramener le taux de chômage à 11,8% en 2007, alors qu'il dépassait 29% en 1999.

. Pour la seule période allant de 2004 à 2007, plus de 3,1 millions d'emplois ont été créés

. Poursuite de la lutte contre le chômage, avec la création de 3 millions d'emplois durant les cinq années à venir, dont la moitié grâce aux dispositions d'emplois d'attente

. La mise en service du programme des « 100 locaux par communes » a déjà permis la création de près de 47.000 emplois. Cette opération verra son rythme s'intensifier en 2009, année qui verra la réception de l'essentiel de ce programme de 150.000 locaux au total.

Outre tous les efforts exceptionnels de développement engagés depuis 2000, des mécanismes publics d'aide à l'emploi viennent d'être renforcés avec le Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) mis en place pour encourager les recrutements dans le secteur productif. A son rythme de croisière, ce dispositif permettra l'insertion annuelle de 400.000 jeunes au chômage.

## **VI – Développement humain**

Le rythme de la construction d'écoles, de centres de formation professionnelle et d'universités sera maintenu, tout comme la poursuite de la mise en application de la réforme et de la modernisation du système national d'enseignement ainsi que la promotion de la recherche scientifique.

Un effort important sera également fourni dans le domaine de la santé publique par l'ouverture de nouveaux hôpitaux et autres infrastructures, de même que le parachèvement de la réforme, pour plus de transparence, mais toujours au service des citoyens.

## **1 – Education Nationale :**

Objectif : poursuivre les réformes dans un secteur qui a accueilli à la dernière rentrée scolaire un total de plus de 8 millions d'élèves, avec un taux de scolarisation des enfants de 6 à 15 ans atteignant 97% pour les garçons et 95% pour les filles.

Outre les réalisations d'infrastructures (436 nouveaux lycées, 1.209 nouveaux collèges, plus de 1.520 écoles primaires, entre 2004 et début 2009), des programmes d'amélioration qualitative ont été menés.

## **2- Enseignement Supérieur**

Il s'agit de parachever la mutation de l'université dont le nombre de diplômés est passé de 65.000 en 2000 à 141.000 en 2008 et se préparer à accueillir 2 millions d'étudiants en 2015 dans les universités et les nouvelles écoles nationales supérieures dans certaines filières.

- L'accroissement des capacités d'accueil : le nombre d'établissements universitaires est passé de 53 en 2000 à 62 en 2008. Les capacités d'accueil ont aussi augmenté entre 2004 et 2008 de plus de 295.000 places pédagogiques, de 165.000 places d'hébergement et de 126 restaurants universitaires.
- Les effectifs du corps enseignant a également suivi la même courbe passant de 17.780 enseignants en 2000 et à 31.703 en 2008
- Le développement des filières scientifiques et l'accroissement des jumelages avec des universités étrangères.
- L'amélioration des conditions de vie des étudiants s'est concrétisée notamment, par la dernière décision du président de la République d'augmenter de 50% la bourse universitaire à compter de la prochaine rentrée (2009-2010).

## **3- Recherche Scientifique :**

Objectif : développer la recherche en liant ses objectifs aux besoins du développement du pays (34 programmes nationaux, 6.244 projets dont plus de 200 finalisés, 7.031 publications, 14.510 communications nationales et internationales, 4.111 thèses de doctorat soutenues, 23.588 magistères soutenus et 15 brevets déposés).

- 34 milliards DA sur les crédits ont été consacrés à ce secteur et 100 milliards de DA sont alloués sur cinq ans depuis 2008.

- le nombre de centres de recherche est passé de 10 en 2000 à 19 en 2008 alors que 7 autres sont en cours de réalisation. Le nombre de laboratoires de recherche a évolué de 301 en 2000 à 680 en 2008.

- Le nombre des enseignants-chercheurs est passé de plus de 6300 en 2000 à plus de 15.000 en 2008, alors que celui des chercheurs permanents a progressé de 451 en 2000 à 2.000 en 2008.

- Les étudiants en doctorat, qui n'ont pas de salaire, bénéficieront, à partir de la prochaine rentrée universitaire (2009-2010) d'une bourse de 12.000 DA par mois pour encourager le renforcement des rangs des personnels enseignants des universités ainsi que la promotion de la recherche scientifique.

#### **4- Formation Professionnelle**

Objectif : Former des jeunes issus du système scolaire et améliorer la qualification des personnels du secteur productif, par :

- L'augmentation des capacités de la formation professionnelle qui sont passées de 492 établissements en 1999 à 1035 en 2008

- L'accroissement du nombre d'enseignants de 9.150 en 1999 à 13.400 en 2008, les places d'hébergement de 29.000 en 1999 à 45.000 en 2008 pour former 270.000 stagiaires en 1999 à 650.000 en 2008.

- Le renforcement de la formation professionnelle spécifique des femmes en milieu rural (60.000 personnes en 2008) et aux femmes au foyer (25.000 personnes en 2008).

- La participation à la qualification de travailleurs : un nouveau programme destiné à 100.000 travailleurs.

- La promotion de l'insertion des diplômés de la formation professionnelle, par le biais du nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.

-L' augmentation, à partir de la rentrée prochaine de la bourse d'équipement servie aux stagiaires de certaines filières et dont le montant sera ainsi porté de 300 DA à 2.000 DA par mois et de l'institution d'une bourse de 500 DA par mois pour tous les stagiaires qui ne reçoivent pas actuellement de bourse de la formation professionnelle.

#### **5- Santé et sécurité sociale**

**a- Santé :** la poursuite (un programme de plus 20 milliards de dollars est prévu pour les 15 prochaines années) du développement du secteur de la santé en infrastructures et en ressources humaines permettra de maintenir la progression de la couverture médicale de la population. Ainsi, cette politique s'est traduite par :

.la réception de 14 hôpitaux depuis 2004 (travaux en cours pour 37 autres), 52 polycliniques (58 autres en cours de finalisation) et 51 centres de santé (12 autres en chantier).

. l'augmentation du nombre de médecins généralistes qui est passé de 21.000 en 1999 à 35.000 en 2007 et celui des médecins spécialistes de 4000 en 1999 à 13.000 en 2007.

. l'amélioration de la couverture médicale qui a vu le nombre de médecins généralistes par habitant passer de 1 pour 1.177 en 2000 à 786 en 2008. Le nombre de médecins spécialistes par habitant est passé, quant à lui, de 1 pour 3.464 en 2000 à 1980 en 2008.

### **Trois indicateurs du développement humain illustrent cette tendance :**

- . L'indice d'espérance de vie est passé de 0,807 en 2002 à 0,845 en 2006, soit un niveau comparable à celui de pays à développement humain élevé
- . L'espérance de vie est passée de 72,5 ans en 2000 à 75,7 ans en 2007, soit un gain de trois années qui reflète une amélioration dans les conditions de vie et dans l'accès aux soins
- . L'indice de pauvreté humaine (IPH) enregistre un recul, passant de 24,67 en 1998 à 18,95 en 2006 grâce à la réduction des déficits en matière de santé, d'éducation ou de protection sociale

### **En matière de couverture en médicaments, il y a lieu de citer :**

- . la mise en place du dispositif du « tiers payant » qui permet aux citoyens défavorisés et les malades chroniques l'accès gratuit aux médicaments. Il sera élargi avec l'appui d'un fichier national des bénéficiaires
- . l'encouragement de la production locale des médicaments par l'instauration de l'obligation d'investir localement pour les distributeurs étrangers et par l'interdiction d'importation des médicaments dont la production locale couvre les besoins de la population
- . l'encouragement du recours au médicament générique.

**b- Sécurité sociale :** le système national de sécurité sociale, qui est un accompagnement essentiel de la politique nationale de santé publique, sera préservé et renforcé par :

- . la préservation du système national de retraite. Une décision présidentielle prise en 2006 pour la création d'un Fonds national de réserves des retraites auquel sont consacrés, annuellement, 2% de la fiscalité pétrolière au titre de la solidarité entre les générations. Il doit être opérationnel avant 2010.
- . le relèvement des pensions et des allocations les plus faibles, au titre de la solidarité nationale. Ces mesures ont déjà bénéficié au total à plus de 1,5 millions pensionnés et d'allocataires.

### **VII – Accès aux biens sociaux de base**

En ce qui concerne la satisfaction des besoins sociaux de la population, la dernière décennie a connu un nombre considérable de réalisations notamment dans les domaines de l'habitat, de l'extension des réseaux de distribution du gaz, de l'électricité et de l'eau potable.

**a- Logement :** le secteur a connu la livraison de plus d'1,5 million de logements dont près de 850.000 unités depuis janvier 2004, alors que 500.000 autres sont actuellement en cours de réalisation.

**b- Eau potable :** le taux de raccordement des foyers à l'eau potable est passé de 78% en 1999 à 93% en 2008 et la dotation moyenne en eau potable par habitant est passée de 123 litres en 1999 à 165 litres en 2008.

**c- Gaz :** Le nombre de foyers en cours raccordés au gaz naturel est passé de 42.700 en 1999 à près de 814.000 à septembre 2008. Il sera porté à 1.700.000 foyers à l'horizon 2011. Le taux moyen de pénétration de gaz a évolué de 31% en 1999 à 41% en 2008. Il atteindra 50% à l'horizon 2011.

**d- Electricité :** Le nombre de foyers raccordés entre 1999 et 2008 a atteint plus de 138.000 dont près de 90.000 depuis Janvier 2004. Quelques 370.000 foyers seront encore raccordés à l'horizon 2011. Le taux moyen national de raccordement à l'électricité est passé de 88,7% en 2000 à 98,0% en 2008.

### **VIII- Développement du sport**

Le secteur a bénéficié de nombreuses réalisations ces dix dernières années, et l'Etat s'est engagé à continuer à soutenir le sport en améliorant son mode d'intervention.

- 44 stades omnisports, 249 complexes sportifs de proximité, plus de 850 terrains sportifs de proximité, 187 piscines et bassins de natation, ainsi que plus de 70 salles omnisports entre 1999 et 2008

- la relance de la pratique sportive et des compétitions scolaires et universitaires, avec comme objectif d'encadrer 2 millions de licenciés sur un horizon de cinq années.

- la réorganisation du système d'aide publique au sport devant conduire à une intervention directe du budget de l'Etat dans l'alimentation du Fonds National pour le sport.

- soutien public aux clubs de haut niveau, fondé sur des cahiers de charge précis.

- la relance du sport national d'élite dans les diverses disciplines. Un plan d'action sera dégagé, dans le but de faire revenir graduellement l'Algérie sur la scène sportive mondiale.

### **IX – Promotion de la culture**

La promotion de la culture, dans ses différents aspects, a été marquée aussi bien par la réalisation de nombreuses infrastructures que par un intérêt croissant accordé à la production, la recherche et l'exploitation des moyens et des différents supports de publication, d'information et audiovisuels. De ce fait, le secteur a bénéficié pour l'essentiel :

- . d'un budget d'équipement de 90 milliards DA durant la dernière décennie. Le budget de fonctionnement du secteur a accompagné cette évolution en passant à 15 milliards DA pour l'exercice 2009.

- . de 133 bibliothèques (une centaine en cours de construction), 23 maisons de culture (7 en cours de construction) et de 72 centres culturels (24 autres étant en chantier).

- . d'un programme pour la réalisation de près de 1.200 bibliothèques et salles de lecture au bénéfice de toutes les communes qui en sont encore dépourvues.

- . d'un programme d'ouverture de salles de lecture dans les cités et localités en collaboration avec les collectivités locales.

**S'agissant du Livre**, il y a lieu de souligner la consolidation de la législation, l'institution de deux festivals du livre, l'édition ou la réédition de plus de 1.200 titres dans le cadre de la manifestation culturelle « Alger capitale de la culture arabe 2007 ».

**Le cinéma** a, quant à lui, enregistré la production de 80 œuvres en 2007. Cette opération a été accompagnée de la rénovation de 17 salles du réseau de la cinémathèque, ainsi que de salles communales de cinémas.

**Théâtre, chorégraphie, musique et arts lyriques** : production de 47 pièces théâtrales en 2007, renforcement de la formation artistique dans plusieurs établissements, projet de réalisation dans la capitale d'un opéra de dimension nationale, en plus d'un projet d'une grande salle de spectacle. Un total de 93 festivals culturels internationaux, nationaux, et locaux a été relancé et encadré au plan réglementaire.

**Patrimoine** : La préservation et la restauration du patrimoine a fait l'objet de nombreux programmes ainsi que d'une amélioration de la protection légale des biens culturels.

Alger accueillera en juillet prochain, le **second Festival Culturel panafricain**, et en 2011, la ville de Tlemcen sera, durant une année, la capitale de la civilisation islamique

### **X – Prise en charge de l'histoire nationale**

La prise en charge de ce volet s'est traduite par la constitution de fonds bibliothécaires, la création d'ateliers de la recherche scientifique historique englobant des domaines nouveaux au plan de l'utilisation technique, cinématographique et documentaire et de l'exploitation des espaces idoines pour ériger des monuments historiques. Elle s'est concrétisée également à travers :

- . la prise en charge des droits et des besoins des Moudjahidine et ayants droits en témoignage de la reconnaissance de la nation.

- . la poursuite du programme de restauration des 800 sites et édifices liés à la lutte de libération, la réalisation des musées de la Révolution, dont 33 ont été réceptionnés et autant sont en cours de réalisation, la collecte des documents et témoignages et la production d'ouvrages sur la lutte de libération nationale.

- . la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles relatives aux responsabilités de l'Etat dans le domaine de la promotion de l'écriture de l'Histoire et de son enseignement aux jeunes générations.

## **XI – Promotion des droits de la femme**

L'égalité des droits entre les hommes et les femmes est consacrée dans les textes de loi. La Constitution garantit cette égalité et appelle les institutions de l'Etat à bannir toutes formes de discrimination.

En outre, la révision constitutionnelle de novembre 2008, a consacré de nouvelles dispositions relatives à la promotion de la place de la femme dans les assemblées élues.

. L'Algérie est signataire des conventions internationales qui protègent les droits des femmes.

. Poursuite de la politique, déjà entamée, ayant permis la nomination de femmes à des postes jusque-là réservés aux hommes, notamment ceux de Wali, Ambassadeur, recteur d'université, président de Cour et membres du gouvernement.

. Création prochaine au sein du Conseil national de la femme et de la famille d'un département chargé du développement et de la promotion de l'emploi féminin. Ce département sera notamment chargé de proposer chaque année une batterie de mesures concrètes et applicables favorisant l'emploi féminin.

## **XII : Les acquis de la diplomatie algérienne**

Depuis 1999, la diplomatie algérienne a su briser l'isolement dans lequel le pays était confiné durant la décennie du terrorisme et retrouver sa place qui est la sienne sur la scène internationale. Elle s'est distinguée par une présence forte et active dans les forums internationaux, contribuant ainsi à la recherche de solutions aux défis multiples imposés à la communauté internationale, dont le terrorisme, la sécurité et le désarmement, la problématique du développement, la protection de l'environnement et le dialogue des civilisations.

C'est dans la foulée de ces mutations profondes que, sous l'impulsion du président de la République, le ministère des Affaires étrangères a initié un redéploiement de ses structures au niveau central et à l'extérieur pour assurer une meilleure prise en charge des intérêts géostratégiques et économiques du pays et se mettre en permanence à l'écoute de la communauté nationale à l'étranger.

### **1 - L'action diplomatique algérienne a été menée dans plusieurs directions :**

- **Au niveau de la promotion du rôle de l'Organisation des Nations Unies**, l'Algérie est aujourd'hui un partenaire incontournable dans les négociations internationales. Depuis 2000, notre pays a été représenté, à cinq reprises, par le président de la République aux travaux de l'Assemblée générale de l'ONU, dont le Sommet du Millénaire de septembre 2000 et le Sommet mondial de 2005, consacré à la réforme des Nations Unies.
- **L'élection de l'Algérie en 2003 au Conseil de Sécurité** a été une consécration de ce retour sur la scène internationale et une forme de reconnaissance de sa contribution active au processus de réforme en cours du système onusien qui a vu, comme première étape, la mise en place du Conseil des droits de l'homme, de la commission de la consolidation de la paix et de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

- Notre pays qui milite toujours pour la conclusion d'une convention internationale globale sur le terrorisme, a contribué efficacement à l'adoption d'un code de conduite contre le terrorisme dans le cadre du Forum méditerranéen et du FOROMED et à la conclusion de conventions sur la prévention et la lutte contre le terrorisme aux plans africain, arabe et islamique. Ces efforts ont été couronnés par la création à Alger, d'un Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme « CAERT ».
- **S'agissant du processus de l'Union du Maghreb arabe (UMA)**, l'Algérie a, depuis 2001, pris l'initiative de réactiver les structures et organes de cet ensemble maghrébin et de mettre un terme à la situation de gel qui caractérise ses activités depuis 1995.
- **Au plan arabe**, le Sommet arabe d'Alger de mars 2005 a été une date marquante dans la refonte du système de l'action arabe commune, comme l'attestent les décisions prises, à cette occasion, relatives à l'annulation du système de vote à l'unanimité et la création de nouvelles institutions, à l'exemple du Parlement transitoire arabe, du Conseil arabe de Paix et de Sécurité et de la Cour arabe de Justice.
- **La dimension africaine de la diplomatie algérienne** s'est vérifiée dans les efforts sans relâche de cette dernière dans la mise en place des nouvelles structures de l'Union africaine, à l'exemple du Conseil de Paix et de Sécurité et du Parlement panafricain, ainsi que le parachèvement du processus d'intégration en son sein du NEPAD, dont le président de la République a été un acteur principal, notamment dans le cadre des rencontres avec les dirigeants du G8 et de l'OCDE pour soutenir le développement du continent.
- **Avec l'Europe**, l'Algérie a établi, à la faveur de l'accord d'association, un dialogue politique et de sécurité régulier avec les pays de l'Union européenne et engagé une coopération économique et commerciale d'intérêt mutuel, avec objectif d'arriver à une zone de libre échange entre les deux parties en 2017. L'amélioration des conditions de séjour et de circulation des personnes entre l'Algérie et l'UE constitue également une des priorités de cette relation.

## **2 - Le rôle de l'Algérie en faveur de la paix dans le monde**

L'action de l'Algérie en faveur de la paix dans le monde est un atout majeur de sa diplomatie. Elle prône un partenariat renforcé entre l'ONU et l'Union Africaine dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique. C'est dans cette optique que notre pays participe aux actions suivantes :

- Opérations de maintien de la paix des Nations Unies par l'envoi d'observateurs militaires en Ethiopie-Erythrée et en République démocratique du Congo (RDC).
- Médiations réussies, en la personne du président de la République dans le conflit ethio-érythréen et dans la crise entre le gouvernement malien et la rébellion Touarègue. L'accord d'Alger du 04 juillet 2006 pour la restauration de la paix, de la sécurité et du développement dans la région de Kidal, montre à quel point l'Algérie est engagée dans la région du Sahel qui constitue pour elle une ceinture de sécurité et une zone vitale.
- C'est dans cette même logique que s'inscrit le rattachement de l'Algérie au parachèvement du processus de décolonisation du Sahara occidental et du règlement du conflit arabo-israélien sur une base juste, globale et définitive.

## **3 – En direction de la communauté nationale établie à l'étranger**

L'effort de l'action diplomatique est orienté vers la consolidation des droits des Algériens établis aussi bien dans les pays occidentaux que dans les pays arabes, le renforcement des liens de leur attachement à la Patrie à travers la diffusion de la langue arabe et de la culture algérienne et enfin, leur sensibilisation sur la nécessité de contribution à l'effort du développement national.